



CHARTRE ECO-COUREUR TOUT CATTENOM COURT

ART. 1 : RESPECT DU MILIEU NATUREL

L'éco-coureur s'engage à respecter la faune et la flore, suivre les sentiers et chemins balisés, en montée comme en descente, en ayant conscience que ce sont des espaces protégés.

Il s'engage également à ne jeter aucun déchet dans le milieu naturel.

ART. 2 : GESTION DES DECHETS

L'éco-coureur s'engage à réduire au maximum ses déchets en privilégiant les aliments contenant le moins d'emballage.

Il s'engage à trier ses déchets par les moyens mis à disposition par l'organisation, tant sur les zones de ravitaillement qu'au départ et à l'arrivée.

ART. 3 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE

L'éco-coureur est courtois et rejette toute forme de discrimination, respecte les personnes présentes sur le site, les bénévoles et les organisateurs.

ART.4 : COMPORTEMENT SPORTIF

L'éco-coureur adopte un comportement fair-play, responsable et durable. Il est conscient de son niveau et s'interdit toute prise de risque qui mettrait en danger son intégrité physique.

L'éco-coureur s'interdit toute prise de produits illicites susceptibles de modifier artificiellement ses capacités physiques et mentales durant l'épreuve.

Il portera immédiatement secours à tous coureurs en difficulté et préviendra l'organisation.

ART. 5 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'éco-coureur privilégiera le covoiturage ou les transports en commun pour se rendre sur les lieux de la manifestation.

Adoptez le bon comportement, éco-courez !